

Saison culturelle 2020-2021, publication des deux guides 1er et 2nd degrés

Descriptif:

Les Arts et la Culture participent à la formation sensible, intellectuelle et humaine des élèves, et sont indispensables à leur épanouissement. Ces deux documents présentent une double lecture, à la fois nationale et territoriale, en recensant les opérations et événements nationaux orientés vers le primaire et le secondaire et en présentant les opérations et événements propres à chaque académie.

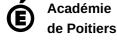
Sommaire:

- · Présentation du dispositif
- · Les guides 1er et 2nd degrés

Présentation du dispositif

Pour les deux années à venir, les cinq orientations prioritaires du quinquennat sont réaffirmées : **chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique**. La plupart des projets nationaux et académiques du ministère répondent à ces lignes de force. Rassemblés, ils constituent la **Saison culturelle 2020-2021** de l'École. Pour accompagner les professeurs, les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale et tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle (EAC), ce document présente une double lecture, à la fois nationale et territoriale :

- il recense les opérations et événements nationaux orientés vers le primaire, classés thématiquement selon un ordre chronologique dans les domaines de l'EAC, de l'éducation aux médias et de la culture scientifique et technique
- il présente les opérations et événements propres à chaque académie.
- Les guides 1er et 2nd degrés
- Saison culturelle 2020-2021, guide 1er degré (PDF de 678.1 ko)
 Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Saison culturelle 2020-2021, guide 2nd degré (PDF de 780.8 ko) Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.